



Ville de LORRAINE

## **QUESTIONS DES CITOYENS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

Vu la situation de la pandémie de COVID-19, la Direction de la santé publique du Québec autorise la tenue des séances du Conseil en public, devant les citoyens, sous réserve de certaines mesures. Les citoyens ont donc la possibilité de poser directement leurs questions aux élus, lors de la période de questions. De plus, les citoyens peuvent continuer de transmettre leurs questions ou leurs commentaires par courriel, avant la séance à l'adresse [greffe@ville.lorraine.qc.ca](mailto:greffe@ville.lorraine.qc.ca).

Pour cette séance extraordinaire, les questions doivent porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal, conformément à l'article 474.2 LCV.

Toutes ces questions et réponses sont diffusées sur le site Internet de la Ville.

---

### **QUESTION 1 : Talus anti-bruit le long de la 640**

Au budget, on voit un revenu de 2,8 millions de dollars suivant le jugement rendu par la Cour d'appel dans le dossier judiciaire du talus, qu'est-ce qui sera fait de ces sommes, est-ce que le talus sera reconstruit, avec quelles sommes?

#### **Réponse :**

**La Ville voit au développement du projet en partenariat avec le ministère des Transports du Québec. Les coûts seront répartis à 50 % payable par la Ville et 50 % par le MTQ.**